



Fondation Rurale
de Wallonie

ODR Frameries

Réunion de la CLDR 17 décembre 2025

Présents : voir annexe

Introduction

Jérôme Caudron, président de la CLDR, introduit la séance en remerciant les membres pour leur présence à l'occasion de la dernière réunion de l'année civile. Il indique que la réunion passera en revue le contenu des projets en lot 1 qui n'ont pas encore été présentés et qui ont été rédigés par le bureau d'étude ARCEA.

Approbation du PV du 19 novembre 2025

Le PV est approuvé par la CLDR.

Création d'une zone d'animation pour les jeunes

Les **objectifs** du projet sont de:

- Proposer un espace d'animation sécurisé et de qualité
- Favoriser la rencontre dans un cadre structuré

Localisation du projet: Parc Communal de Frameries – Rue de Lambrechies à Frameries.

Le bureau d'étude ARCEA a analysé l'offre actuelle sur le territoire en termes de structures extérieures pour les adolescents et jeunes adultes. La proposition qui est présentée vise à être complémentaire aux services qui sont accessibles dans d'autres espaces (ex.: cité Louis Piérard, au Crachet, etc.). Sur base de cette analyse, il est proposé d'installer des modules sportifs et de définir trois zones distinctes dans le parc :

- Une zone active composée d'un demi terrain de basket, d'un module sportif de type street work-out.
- Une zone de rencontre composé d'un mobilier urbain spécifique (bancs, etc.)
- Une zone calme

Chacune des zones sera aménagée avec un mobilier spécifique. L'identité graphique des modules sera originale afin de rendre le projet plus attractif.

Budget:

Terrain de sport : entre 40.000€ et 50.000€ TVAC

Aire de street-workout: entre 12.000€ et 18.000€ TVAC

Mobilier urbain (banc, etc.): entre 35.000€ et 50.000€ TVAC

Total: entre 87.000€ et 118.000€ TVAC – subvention à hauteur de 80% via le Développement Rural.



Questions-remarques de la CLDR

Il est indiqué que la localisation exacte du projet dans le parc communal doit encore être définie. A cette fin, la CLDR propose qu'une concertation des riverains se fasse au moment de l'activation du projet. De même étant donné le caractère enclavé et libre d'accès du parc, l'ajout de caméras pourrait garantir le respect des lieux et éviter le vandalisme.

La CLDR demande s'il est envisageable d'intégrer la valorisation du kiosque dans le projet, en espace de rencontre par exemple. Le projet ne le prévoit pas actuellement, mais l'espace pourrait être utilisé pour créer une petite zone de rencontre abritée.

La CLDR indique qu'il serait intéressant d'étudier la possibilité d'installer des toilettes publiques (ex. Place Nervienne de Mons). Néanmoins, la CLDR est informée que ce type d'infrastructure est coûteuse, de même que leur gestion quotidienne.

Concernant l'aménagement d'autres zones d'animation, un membre de la CLDR pointe qu'il serait intéressant de construire un bâtiment pour abriter une maison de jeunes. Pour les espaces extérieurs qui pourraient accueillir des zones d'animations comme présentées, il y a également:

- Le terrain de foot du Bosquetia: propriété de la RCA
- Si un projet de réaménagement global du parc communal voyait le jour, la CLDR propose d'y envisager la création d'un canisite.

Aménagement du parvis de l'église d'Eugies

Le projet avait été priorisé en lot 2 par la CLDR. Néanmoins, avec le projet d'aménagement de la place d'Eugies qui est en cours, il est proposé à la CLDR de passer le projet en lot 1. En effet, l'aménagement du parvis de l'église s'inscrit dans la continuité du projet en cours et viendra renforcer la valorisation du cœur de village. La CLDR est en accord avec ce constat et accepte de remonter le projet en lot 1.

Projet prévu sur la place d'Eugies: aménagement d'un mobipôle contenant un parking de 28 places, des bornes de recharge, un arrêt TEC, du stationnement vélo et un point d'apport volontaire (PAV).

Le projet du PCDR vise à renforcer le projet en cours. Deux périmètres ont été étudiés: le premier autour de l'église et le second l'espace situé face à la boucherie.

Aménagements des abords de l'église: il est prévu de réduire l'espace dédié à la voiture (voirie) qui à l'heure actuelle présente une morphologie routière très importante. De même la logique de circulation actuelle est particulière. En effet, le carrefour entre la rue Haute et la nationale présente un double qui s'arrête brusquement quelques mètres après la nationale. La réduction de voirie carrossable permet de créer un espace végétalisé. La voirie créée sera unique et prolongerait la rue Haute vers un carrefour unique.

La liaison avec le sentier qui aboutit à l'église sera également renforcé grâce à l'usage de mêmes matériaux pour le revêtement: des pavés-béton. Sur le parvis de l'église, un espace partagé¹ sera créé et renforcera la visualisation de l'église dans le cœur de village.

Budget pour cet espace: 641.400€ (300.000€ de subsides potentiels).

Aménagements du chemin de l'étang: le second projet est situé sur le chemin de l'étang, face à la boucherie. Il s'agit de la création d'un espace partagé sur le chemin de l'étang renforçant la liaison vers les sentiers situés derrière la place. Au carrefour avec la nationale, un espace végétalisé serait créé.

Budget: 324.585€ TVAC

¹ Un espace partagé est un espace où la rue et le trottoir ne sont pas délimités et où l'utilisateur faible est prioritaire. La vitesse y est limitée à 20km/h.

A noter qu'il sera nécessaire d'investiguer auprès du SPW la possibilité de faire deux fiches-projets pour cet espace afin d'obtenir un maximum de subsides. Dans le cas où le projet ne peut être scindé, le projet pourrait obtenir un subside de 300.000€ maximum pour l'aménagement des deux espaces.

Questions-remarques de la CLDR

Est-ce qu'un permis d'urbanisme sera nécessaire pour les aménagements²? Oui, étant donné qu'il y a une modification de l'emprise des voiries.

Est-il possible d'intégrer le projet dans le projet en cours via le subside PIMACI (place d'Eugies)? Non car le phasage n'est pas le même et qu'il s'agit de subsides différents: PIMACI et le PCDR.

Dans le cas où le projet prolongerait uniquement la rue Haute et ne contiendrait qu'un seul carrefour, il est indiqué que la visibilité devra être étudiée. En effet, la prolongation de la rue Haute abouti en plein dans le virage de la nationale. Il est donc important de s'assurer qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un second embranchement afin de garantir une meilleure sécurité routière.

Réhabiliter et valoriser le réseau de sentiers

A l'heure actuelle, il n'est pas possible de donner un aménagement concret. Il est nécessaire que la CLDR se positionne sur les liaisons à réaménager. A cette fin, le bureau d'étude ARCEA a réalisé une étude du réseau existant.

L'étude présentée en CLDR s'est attachée à identifier les liaisons structurantes existantes et manquantes afin de compléter l'offre existante. Pour ce faire, l'Atlas des chemins vicinaux a servi à la réflexion afin de proposer des liaisons à recréer.

Les conclusions de l'étude ont permis d'identifier une série d'actions à mettre en place afin de renforcer le réseau actuel:

- Réhabilitation de la liaison Noirchain-Genly
- Réhabilitation de la liaison Sars-Blaregnies
- Traversée de la N545
- Traversée de la N544 à la sortie d'Eugies
- Traversée de la N544 à l'entrée de Sars
- Le renforcement de la liaison entre le RAVeL et la gare de Frameries
- Augmenter la visibilité du sentier n°35 depuis la rue Follereau
- Augmenter la visibilité du sentier n°32 depuis la rue du Centre
- Interruption d'un sentier agricole vers la rue de Sars
- Augmenter la visibilité du sentier n°13 depuis la rue de Taisnière
- Réfection du chemin n°6 (Bois vers Eugies)
- Réfection du chemin n°22 (Eugies-Frameries)
- Réfection de la rue de Sars

Questions/remarques

Les actions se feront en parallèle avec le projet Henriette qui prévoit l'installation d'un réseau points-nœuds pédestres sur le territoire.

Est-ce que les agriculteurs seront consultés? Lors de son activation, le projet devra consulter les acteurs concernés par le projet (agriculteurs, utilisateurs potentiels, etc.). En théorie, les agriculteurs qui ont accaparés des sentiers doivent les rendre, mais dans les faits la situation est plus complexe, même s'il n'y a plus de prescription acquisitive.

Un membre indique l'intérêt particulier de la liaison entre Noirchain et Genly qui permet d'éviter la chaussée de Brunehaut.

La question du revêtement et de l'emprise est posée. Comment ces axes doivent-ils être aménagés? Selon l'utilisation. Si l'usage est "utile", le sentier devra faire 1m50 et proposer un revêtement lisse ou

² En italique: questions et remarques des membres de la CLDR

en bi-bande. Par contre, s'il s'agit d'un usage plus récréatif ou de loisirs, l'emprise et le revêtement pourront être différents. Dans le cas de la liaison Eugies-Genly-Noirchain, il est préconisé un aménagement 1m50. D'autant que les sentiers existent encore officiellement. Il sera néanmoins nécessaire de vérifier le parcellaire concernant leur largeur.

Dans le cas de ce type d'aménagement, il serait intéressant de prévoir des espaces d'arrêts et de repos munis de poubelles. Il est indiqué que la présence de poubelles en nombre ne lutte pas favorablement contre les déchets, que du contraire. La tendance est donc à réduire le nombre de poubelles afin d'éviter les dépôts sauvages autour.

Pour Sars, est-ce que l'étude prend en compte les potentiels aménagements prévus dans la fiche "Renaturation de la nature"? Oui. Ils permettront de réaliser de faire une petite boucle de promenades dans Sars-la-Bruyère.

De manière générale, il y a un manque de visibilité des chemins. Oui, le projet Henriette (projet de réseau points-nœuds pédestres) devrait combler en partie ce manque.

La CLDR marque son accord pour les liaisons transcommunales, mais préconise de consulter les communes concernées afin de s'assurer de la volonté de celle-ci de réaliser de tels aménagements. De même, la CLDR reste attachée à la valorisation des sentiers de manière générale.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie
Robin PENAY
Agent de développement

Annexe: liste de présence

CLDR de Frameries - Liste de présence			
	1. Membres élus (8 soit 17.02% de la CLDR)		Mercredi 17 décembre 2026
1	CAUDRON	Jérôme	Oui
2	DE VOS	Alessia	Excusé.e
	DESPRETZ	Fabrice	Invité.e
3	DIEU	Sophie	Excusé.e
4	DUFRASNES	Claude	Excusé.e
5	GENARD	Isabelle	Oui
6	GOFFIN	Guillaume	Oui
7	LIVOLSI	Vincenza	Excusé.e
8	SOTTEAU	Joël	Oui
	2. Membres citoyens (39 soit 72.34% de la CLDR)		
1	BIEVELEZ	Anne-Catherine	Excusé.e
2	BRUSCELLA	Nicola	Oui
3	CAUFRIEZ	Thierry	Non
4	COJA	Jean-Michel	Oui
5	DE GREEF	Jean	Excusé.e
6	DEBAERE	Michael	Oui
7	DEGRUGILLIER	Jacqueline	Non
8	DEMAL	Julie	Oui
9	DEMOUSTIER	Jocelyne	Non
10	DUEZ	YVAN	Oui
11	DUMORTIER	Dolorès	Oui
12	DUPONT	Sophie	Oui
13	FLAMENT	Pol	Oui
14	GILIBERTO	Cédric	Excusé.e
15	GLACÉ	Freddy	Excusé.e
16	GODART	Jean-François	Non
17	HELIN	ERIC	Oui
18	ITALIANO	Lucas	Oui
19	LAURENT	Bernard	Oui
20	MARINE	Noémie	Oui
21	MERSSCHAERT	Pascale	Oui
22	NASDROVISKY	Sylvain	Excusé.e
23	RAISON	Thierry	Non
24	SADIN	Béatrice	Excusé.e
25	SERVAIS	Claire	Non
26	SOHIER	Jean-Michel	Oui
27	TOUBEAU	Frédéric	Non
28	TOUSSAINT-DARAS	MATHILDE	Excusé.e
29	URBAIN	Isabelle	Non
30	URBAIN	Claudine	Oui
31	VILAIN	Marie-France	

32	VILCOT	Philippe	Oui
33	WAUTIER	Ariane	Excusé.e
34	ZATELLA	Loredana	Oui